

ACCUEILS DE LOISIRS

mesures de relance du Plan mercredi

Pedt - 2020



Définition et objectifs d'un Pedt



Projet éducatif de territoire : c'est quoi?

C'est un outil de collaboration locale mobilisant toutes les ressources d'un territoire pour garantir aux enfants un parcours éducatif cohérent et de qualité sur son territoire, dans une logique de complémentarité des temps scolaires, péri et extra scolaires.

Le Pedt permet de:

- Formaliser l'engagement des partenaires éducatifs du territoire.
- Articuler l'intervention des acteurs locaux au bénéfice des enfants.
- Faciliter la continuité éducative.
- Constituer un levier pour lutter contre les inégalités scolaires ou d'accès aux pratiques de loisirs éducatifs.

Le Pedt est un préalable à la labellisation Plan mercredi.

ACCUEILS DE LOISIRS

mesures de relance du Plan mercredi



Objectifs d'un Plan mercredi

Mis en place à la rentrée 2018 pour permettre aux communes optant pour le passage à la semaine à 4 jours de limiter le risque de rupture qualitative avec ce qui était proposé auparavant, notamment sur les Tap.



Les principaux objectifs:

Renforcer la qualité des offres d'accueil = approche globale des temps de l'enfant.

Promouvoir les activités éducatives organisés en ACM le mercredi.

Favoriser l'accès à la culture et au sport.

Réduire les fractures sociales et territoriales.

Conçues dans une logique à la fois de loisirs, de découvertes et de pratiques. Les activités du mercredi pourront être culturelles, artistiques, manuelles, environnementales, numériques, civiques et sportives.

Activités garantissant une diversité et une progressivité pédagogique sur l'année, et font appel aux ressources du territoire.

Conditions pour s'inscrire dans un plan mercredi:

Organiser un accueil de loisirs périscolaire

Conclure un Pedt intégrant le Plan mercredi

S'engager à respecter la charte qualité

ACCUEILS DE LOISIRS

mesures de relance du Plan mercredi



Charte de qualité Plan mercredi



Complémentarité et cohérence éducatives des temps de l'enfant	Accueil de tous les publics	Mise en valeur de la richesse des territoires	Activités éducatives de qualité
Lien entre projet(s) d'école(s) et projet pédagogique de l'ACM	Inclusion des enfants en situation de handicap	Découverte territoire, institutions, environnement, patrimoine historique et culturel	Approche ludique, récréative et créatrice
Déclinaison des parcours éducatifs sur les temps scolaires et périscolaires	Développement de la mixité sociale	Construction de partenariats avec étab culturels, assos, sites naturels	Au service du projet, s'inscrivant dans la durée, en relation avec le socle commun de la culture, des compétences et des connaissances
Collaboration équipe enseignante/équipe d'animation	Gratuité ou tarification progressive	Implication des habitants dans les projets pédagogiques	Principe de libre choix de l'enfant
Intégration équipe d'animation aux COPIL	Politique d'information des familles	Rôle pivot de l'accueil dans l'organisation des loisirs des enfants	Logique de cycle, de parcours, de progressivité pédagogique

ACCUEILS DE LOISIRS

mesures de relance du Plan mercredi

Pourquoi la Caf est partenaire des Pedt – Plan mercredi



La branche Famille soutient les temps libres et les loisirs des enfants.

La participation des Caf à la validation des Pedt permet de:

- Contribuer à l'épanouissement des enfants par le développement quantitatif et qualitatif de solution d'accueil.
- Répondre aux besoins diversifiés des familles en favorisant une meilleure conciliation de leurs temps.
- Continuer à structurer une offre d'accueil de qualité, accessible et adaptée aux besoins des familles et aux spécificités des territoires.

Cog 2018 – 2022 réaffirme le soutien de la branche Famille aux Alsh, 1^{er} mode d'accueil en dehors de l'école, par le biais de la Ps Alsh et de sa participation au Plan mercredi. L'objectif à travers le Plan mercredi est de maintenir l'offre existante ou la développer le mercredi.

ACCUEILS DE LOISIRS

mesures de relance du Plan mercredi



Modalités de mise en oeuvre

Qui est concerné par le Pedt – Plan mercredi?

Les collectivités territoriales assurent la mise en place et la coordination du PM, en lien avec les acteurs locaux (comité de pilotage)

Les services de l'Etat (DDCS, Education Nationale) et la Caf.

Circuit du Pedt-Plan mercredi:

Concertation et diagnostic local : réunion avec les acteurs locaux et échange sur un projet partagé

Rédaction du Pedt – Plan mercredi selon la trame type

Envoi aux 3 institutions

Instruction des dossiers lors d'un comité technique

Retour de l'étude des projets par courrier signé des 3 institutions:

- validation
- refus
- en attente d'éléments complémentaire

Le secrétariat est assuré par la DDCS.



ACCUEILS DE LOISIRS

mesures de relance du Plan mercredi



Les aides pour les collectivités



Etat:

- Adaptation réglementaire le mercredi dans le cadre d'un Pedt.
- Accompagnement pédagogique

Caf :

1. La création d'une aide nationale exceptionnelle à l'investissement en Alsh
2. La majoration de la bonification Plan mercredi
3. Une aide temporaire à l'ingénierie

ACCUEILS DE LOISIRS

mesures de relance du Plan mercredi



Les aides de l'Etat pour les collectivités

Adaptation des règles applicables aux accueils de loisirs périscolaires inscrits dans un PédT.



ACCUEIL DE LOISIRS	EFFECTIF MINIMUM D'ENCADRANTS	EFFECTIF MINIMUM D'ENCADRANTS
	MOINS DE 6 ANS	6 ANS ET PLUS
Vacances scolaires et week-ends	1 animateur pour 8	1 animateur pour 12
Périscolaire Sans PEDT		
moins de 5 heures consécutives (ex : jours d'école)	1 animateur pour 10	1 animateur pour 14
plus de 5 heures consécutives (ex : mercredi)	1 animateur pour 8	1 animateur pour 12
Périscolaire Avec PEDT		
moins de 5 heures consécutives (ex : jours d'école)	1 animateur pour 14	1 animateur pour 18
plus de 5 heures consécutives (ex : mercredi)	1 animateur pour 10	1 animateur pour 14
Déplacement entre l'école et les locaux d'activités périscolaires (si différents de l'école et identifiés dans le PEDT).	1 animateur pour 10	1 animateur pour 14

ACCUEILS DE LOISIRS

mesures de relance du Plan mercredi



Les aides de l'Etat pour les collectivités

Accompagnement méthodologique et pédagogique



Site internet:

<http://planmercredi.education.gouv.fr/>

5 onglets :

Construire un Plan mercredi

Cadre juridique

Aides financières

Vos partenaires

Les ressources pédagogiques

Création d'une plateforme de ressources périscolaires sur le site CANOPE (2021)

Partenariat avec le pôle national ressources des sports de nature : propositions de formations d'animateurs dont le coût est pris en charge par le pôle et par la réalisation de fiches pédagogiques « sports de nature ».

Appel à projet 2020 visant à soutenir financièrement les actions d'accompagnement des collectivités engagées dans la démarche Plan mercredi pour la mise en place d'activités dans les domaines de l'éducation artistique et culturelle, des sports de nature et de l'environnement.

ACCUEILS DE LOISIRS

mesures de relance du Plan mercredi

Caf: La création d'une aide nationale exceptionnelle à l'investissement en Alsh



Objectifs :

Soutenir le développement de l'offre d'accueil périscolaire du mercredi
Soutenir la création, la rénovation, la réhabilitation et l'achat de matériels et mobiliers
Aboutir à une labellisation Plan mercredi

Bénéficiaires : les promoteurs placés sur des territoires où les gestionnaires d'Alsh sont situés sur des territoires s'engageant à mettre en place un Plan mercredi.

Montant :

300 000 € maximum pour les opérations de création, de réhabilitation ou de transplantation d'Alsh.

25 000 € maximum pour les opérations d'acquisition de matériels et mobiliers.

Calcul de l'aide : 60 % maximum de la dépense subventionnable, limitée à 2 500 €/m²

Le versement du solde de la subvention est effectué sur présentation du Plan mercredi signé.

ACCUEILS DE LOISIRS

mesures de relance du Plan mercredi



La création d'une aide nationale exceptionnelle à l'investissement en Alsh



Dépenses éligibles :

Coûts fonciers et de terrain

Gros œuvre et clos couverts

Aménagements intérieurs

Equipements simples et particuliers, notamment permettant l'optimisation de la gestion courante des équipements

Honoraires et frais administratifs (honoraires d'architectes, frais de maîtrise d'œuvre, études)

Autres (voirie et réseaux divers, assurance de construction).

Critères d'éligibilité :

Etre éligible à la Ps Alsh

Développer une offre d'accueil sur le temps du mercredi

S'engager à signer un Plan mercredi

ACCUEILS DE LOISIRS

mesures de relance du Plan mercredi



La création d'une aide nationale exceptionnelle à l'investissement en Alsh



Critères d'appréciation des projets :

L'analyse territoriale des besoins : cohérence avec le Stsf, le Cej et/ou la Ctg et adéquation entre les besoins des familles et l'offre en mode d'accueil périscolaire sur le territoire.

L'amélioration de l'offre éducative et de l'accessibilité des structures. En l'absence de plan mercredi signé, le projet doit détailler la méthode de mise en œuvre au vu de sa signature.

L'optimisation des structures pour favoriser leur pérennité : vigilance vis-à-vis des établissements fonctionnant dans des locaux anciens. Etudier les opportunités de mutualisation de locaux.

Outil méthodologique : Dossier de demande de subvention à l'investissement national

ACCUEILS DE LOISIRS

mesures de relance du Plan mercredi



La bonification Plan mercredi



Objectifs de la BONIFICATION:

Soutenir le déploiement du plan mercredi.

Accompagner les collectivités à maintenir, restaurer ou mettre en place une offre d'accueil de qualité sur le temps du mercredi.

Rappel des critères de la bonification:

- Etre déclaré en Alsh périscolaire sur le temps du mercredi
- Etre intégré à la convention plan mercredi des collectivités (figurer sur la liste des Alsh)
- Etre éligible à la Pso Alsh
- Avoir signé une convention de financement avec la Caf avant le 31/12/N
- Avoir développé de nouvelles heures à partir de septembre 2018 par rapport à la période comparable

ACCUEILS DE LOISIRS

mesures de relance du Plan mercredi



La majoration de la bonification Plan mercredi

Objectifs de la MAJORATION de la bonification :

Renforcer le cofinancement des dépenses de fonctionnement des Alsh.
Renforcer l'engagement des collectivités dans la dynamique du Plan mercredi.
Améliorer le taux de couverture des territoires prioritaires.



Bénéficiaire : les territoires de la politique de la ville ou disposant d'un potentiel financier par habitant inférieur à 900 € ayant signé un PM

Liste des 17 communes dont le potentiel financier est supérieur à 900 € :

Saint Briec Armor Agglomération : Yffiniac, Saint Quay Portrieux, Plaintel, Plérin, Saint Briec, Ploufragan, Languieux.

Loudéac Centre Bretagne Communauté : Le Mené, Loudéac, Trémoré, Guerlédan

Dinan Agglomération : Taden

Lannion Trégor Communauté : Perros Guirec, Lannion

Guingamp Paimpol Agglomération : Magoar

Lamballe Terre & Mer : Pleneuf Val André

Leff Armor Communauté : Plouvara

ACCUEILS DE LOISIRS

mesures de relance du Plan mercredi



La majoration de la bonification Plan mercredi

Montant de l'aide :

0,95 € par heure et par enfant (auparavant : 0,46 € par heure et par enfant)

Application à compter de janvier 2020 en prenant en compte toutes les nouvelles heures selon l'année de référence (LR 2018)

L'ensemble des heures Alsh labellisées dans le cadre du Plan mercredi, qu'elles bénéficient ou non du bonus territoire Ctg, peuvent bénéficier de la bonification pour les heures nouvelles créées au regard de l'année de référence.

On considère le potentiel financier à l'échelle de la collectivité qui détient la compétence. S'il s'agit d'un accueil périscolaire financé par la commune on considéra le PF de la commune. S'il est financé par l'Epci, on prendra le PF du territoire interco.



ACCUEILS DE LOISIRS

mesures de relance du Plan mercredi



L'aide temporaire à l'ingénierie



Objectifs :

Soutenir les communes dans la préfiguration et la signature de Plans mercredi.
Créer des dynamiques locales.

Montant : 50 % d'une dépense maximale de 30 000 €, soit 15 000 € par projet
Aide versée à la collectivité pour une durée maximal d'un an non reconductible (FPT axe 4)
Pas de cumul possible entre cette aide et le financement d'actions d'ingénierie par le Cej ou au titre du pilotage de la Ctg.

Bénéficiaire : collectivité souhaitant recourir à un prestataire pour les accompagner dans l'élaboration de leur Pedt et de leur Plan mercredi.

ACCUEILS DE LOISIRS

mesures de relance du Plan mercredi



L'aide temporaire à l'ingénierie



Dépenses éligibles :

Réalisation de diagnostics des besoins.

Appui à l'écriture du pedt.

Appui à la réalisation de l'ensemble des démarches administratives nécessaires à la signature d'un PM.

Animation de rencontres entre les acteurs pour impulser des dynamiques de signature de Pedt/PM sur les territoires qui en sont dépourvus.

Dépenses de communication pour faire connaître le PM auprès des familles et des partenaires.

En priorité les fédérations et associations d'éducation populaire devront être sollicitées au regard de leur engagement dans le Plan mercredi.